

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

*Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 0595 Fax: +251 11 551 0249*

---

**Première Conférence des Ministres africains  
de l'intégration (COMAI)  
30 - 31 mars 2006  
Ouagadougou (BURKINA FASO)**

**COMAI/ Min//Rpt/ (1)**

**RAPPORT**

## **RAPPORT DE LA PREMIÈRE CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INTEGRATION**

### **INTRODUCTION**

1. La Première Conférence des Ministres de l'intégration sur la Rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) s'est tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 30 et 31 mars 2006. Elle a été précédée par une réunion d'experts qui s'est tenue du 27 au 29 mars 2006 au même lieu. Les travaux préparatoires de la Conférence ont commencé avec l'organisation de deux réunions consultatives régionales tenues à Accra, au Ghana, en octobre 2005, et à Lusaka, en Zambie, en mars 2006. Ces réunions consultatives, y compris la Conférence des Ministres ont été organisées par la Commission de l'Union Africaine (CUA) en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), qui ont conjointement élaboré les documents techniques des réunions.

#### **Point I de l'ordre du jour : CEREMONIE D'OUVERTURE**

2. Le Commissaire aux Affaires économiques de l'Union africaine, le Dr Maxwell M. Mkwezalamba a, dans son discours introductif, remercié le Gouvernement et le peuple du Burkina Faso d'avoir accepté d'abriter cette réunion sur la rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) et a souhaité la bienvenue aux délégations à cette conférence. Il a rappelé les réunions régionales consultatives préparatoires. Plaidant pour la rationalisation, il a mis en exergue certains défis majeurs auxquels se heurte l'intégration africaine, notamment la prolifération et le chevauchement des CER qui ont des mandats similaires et entraînent une déperdition de ressources, ce qui justifie la nécessité de la rationalisation. Il a également reconnu les difficultés liées à la rationalisation et a lancé un appel aux Etats membres afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour rendre efficaces les CER qui sont les piliers de la Communauté économique africaine. Il a mis l'accent sur le fait que la rationalisation aiderait les Etats membres et les CER à accélérer et approfondir l'intégration économique, en ce sens qu'elle constitue la seule alternative crédible pour parvenir à un développement durable sur le continent. Il a invité la conférence à examiner le rapport des experts et proposer des recommandations claires qui seront soumises à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA en juillet 2006.

3. Le commissaire a remercié de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) de son étroite collaboration avec la CUA dans l'élaboration des documents des consultations régionales ayant abouti à la Conférence des Ministres. Il a également exprimé sa gratitude à la Coalition mondiale pour l'Afrique (CMA), au Consortium africain de recherches économiques (AERC), à l'Association des universités africaines (AUA), à l'Association des Banques Centrales africaines (ABCA) et à la Coopération Technique Allemande (GTZ) pour leur collaboration dans ce travail.

4. Le Secrétaire Exécutif adjoint par intérim de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Mme Joséphine Ouédraogo, a également pris la parole lors de cette cérémonie d'ouverture. Elle a rappelé les étapes de la création de la Communauté économique africaine, telles que stipulées dans le Traité d'Abuja. A cet égard, elle a relevé que certaines CER ont accompli des progrès significatifs. Cependant, a-t-elle souligné, beaucoup reste à faire, notamment en ce qui concerne la convergence des politiques macro-économique, le développement des infrastructures et la libre circulation des personnes. Elle a, par ailleurs, noté la nécessité d'une compréhension claire et commune de la signification des CER pour orienter les débats sur le sujet.

5. En conclusion, elle a donné l'assurance que la CEA continuera à travailler dans le sens du renforcement de son partenariat avec la CUA et la Banque africaine de développement (BAD) afin de faire avancer l'agenda de développement du continent.

6. L'ouverture officielle de la conférence a été prononcée par Son Excellence Monsieur Youssouf Ouédraogo, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso. Il a souhaité la bienvenue aux délégations venues au Burkina Faso ainsi qu'un agréable séjour à Ouagadougou. Il a rappelé les différents efforts déployés pour le renforcement de l'intégration en Afrique, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja. Il a mis l'accent sur le fait que l'intégration économique constitue un moyen important pour atteindre la croissance économique durable et atténuer les effets négatifs de la mondialisation. Le Ministre a également souligné le rôle important que jouent les CER, en tant que piliers de la Communauté économique africaine ainsi que les progrès remarquables accomplis dans l'intégration du continent.

7. Il a alors évoqué les défis auxquels l'intégration africaine est confrontée et a ajouté que la rationalisation constitue un moyen pour changer les CER en institutions plus efficaces. Ainsi, il a encouragé les ministres à user de leur sagesse dans les débats sur la rationalisation, afin de soumettre des propositions pertinentes à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, qui permettront de prendre des décisions avisées pour accélérer l'intégration sur le continent. Après quoi, il a déclaré la conférence officiellement ouverte.

8. Ont pris part à cette conférence, les Etats membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

9. La conférence a vu également la participation des CER ci-après : la Communauté Economique des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté Economique des Etats de L'Afrique Centrale (CEEAC), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD)

et la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC). En outre elle a connu la participation de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de la Coalition Mondiale pour l'Afrique (CMA).

**Point II de l'ordre du jour : ELECTION DU BUREAU**

10. La conférence a mis en place le Bureau suivant :

Président	Burkina Faso
Premier Vice Président	Libye
Deuxième Vice Président	Cameroun
Troisième Vice Président	Botswana
Rapporteur	Kenya

**Point III de l'ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

11. La conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

I) Ouverture officielle

- Discours introductif de Dr. Maxwell M. Mkwezalamba, Commissaire aux Affaires économiques de la Commission de l'Union africaine,
- Mot de Mme Joséphine Ouédraogo, Secrétaire Exécutif adjoint par intérim de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),
- Mot de bienvenue de Son Excellence M. Yousouf Ouédraogo Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso.

II) Election du Bureau

III) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;

IV) Echange de vues sur le processus d'intégration en Afrique :

- a) Communication de S.E. M. Ducan Mlazier, Vice Ministre des finances et de la planification du développement du Botswana, (SADC)
- b) Communication de S.E. Mme Rosemary Museminari, Ministre d'Etat rwandaise chargée de la Coopération (COMESA)
- c) Communication de M. Mavinga-Bata Jean Delphin, Ministre Plénipotentiaire, représentant le Ministre d'Etat chargé de l'intégration économique de la République du Congo (CEEAC),
- d) Communication de S.E. M. Danson B. Mungatana, député, Vice Ministre des Affaires étrangères du Kenya (IGAD),
- e) Communication du représentant de la CEN-SAD,

- f) Communication de S.E. M. Andrew Chenge, Ministre tanzanien chargé de la coopération Est-africaine (CAE),
- g) Communication de la Commission de l'Union africaine.

- V) Examen du Rapport des Experts ;
- VI) Examen du Projet de Déclaration ;
- VII) Adoption des projets de rapport et de déclaration ;
- VIII) Questions Diverses ;
- IX) Date et lieu de la prochaine conférence ;
- X) Cérémonie de Clôture

12. La Réunion a adopté l'horaire de travail suivant :

Matinée :	09h00 - 13 h 00
Après-midi :	15h00 - 19h 00

**Point IV de l'ordre du jour: ECHANGE DE VUES SUR LE PROCESSUS D'INTEGRATION ECONOMIQUE EN AFRIQUE**

13. Sur ce point de l'ordre du jour les présidents du Conseil des Ministres des différents CER ou leurs représentants ont présenté des rapports sur les activités menées au sein des CER dans le cadre du processus d'intégration. Les résumés des communications à la conférence sont ci-après présentés. Les textes complets des rapports sont joints en annexe au présent rapport.

**a) Communication de la SADC**

14. Le Vice Ministre des finances et de la planification du développement du Botswana, M. Ducan Mlazier, au nom du Président du conseil des ministres de la SADC, présenté le rapport sur la SADC. La communication de la SADC a porté sur (i) le contexte historique et politique de la création de la SADC, (ii) les principaux changements intervenus à ce jour, (iii) les principaux acquis et (iv) la position générale de la SADC sur la rationalisation des CER.

15. En ce qui concerne le contexte historique et politique, la communication a indiqué que cette structure a été créée en 1980 sous la dénomination de Conférence de Coordination du Développement de l'Afrique australe (SADCC), qui devint Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) en 1992, par un Traité en bonne et due forme. Plus récemment, la SADC a connu une restructuration et a élaboré un Plan Stratégique Régional Indicatif de Développement (PSRID) qui rationalise son programme d'action à travers le réaménagement des priorités et l'élaboration de politiques et stratégies pour atteindre ses objectifs communs de profonde intégration, d'éradication de la pauvreté et de développement durable.

16. Parmi les principaux acquis de la SADC (en 25 ans d'existence) on peut citer la stabilité, le développement et la mise en œuvre de programmes et projets régionaux de développement économique et social.

17. La SADC défend fortement la nécessité de coordination et d'harmonisation du processus d'intégration et, partant, l'importance de la rationalisation au niveau continental.

18. Par conséquent, la SADC recommande aux Etats membres et aux CER d'adhérer à la rationalisation des communautés économiques régionales. A cet effet, la SADC propose que des études sur la rationalisation de chaque CER soient entreprises pour déterminer la nature et les caractéristiques de la rationalisation qui serait la mieux adaptée aux intérêts des Etats membres et à ceux des CER.

#### **b) Communication du COMESA**

19. La Ministre d'Etat chargée de la Coopération de la République du Rwanda, Mme Rosemary Museminari, Présidente en exercice du conseil des ministres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), a fait une communication sur les progrès de l'agenda d'intégration du COMESA. La Ministre a mentionné que le COMESA a été créé en 1981 et initialement appelé Zone d'échanges préférentiels (ZEP) dans le cadre du Plan d'Action de Lagos et l'Acte Final de Lagos de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). La ZEP a été transformée en COMESA en 1993.

20. Au nombre des six objectifs du COMESA, les Etats membres étaient convenus de contribuer à la création de la Communauté économique africaine. A cet effet, le COMESA a créé une Zone de libre-échange en 2000 et œuvre pour la création de l'Union douanière d'ici à 2008. Dans le cadre des initiatives visant à créer le marché commun, le COMESA a également réalisé des progrès dans le renforcement de la libre circulation des capitaux et des investissements ainsi que l'élimination des obstacles à la circulation des personnes.

21. La communication a également souligné les efforts d'harmonisation entre les regroupements régionaux en Afrique de l'Est et Australe pour parvenir à une convergence dans tous les domaines, en ayant à l'esprit l'objectif final de mettre en place un Marché commun africain. Le COMESA a signé des protocoles d'accord avec la CAE, l'IGAD et la Commission de l'Océan indien (COI) ; ces trois institutions ont créé un comité consultatif interrégional pour la programmation des programmes régionaux communs. Le COMESA et la SADC ont également mis en place un groupe de travail conjoint pour l'harmonisation de leurs programmes. Toutes les institutions sont convenues récemment de coordonner leurs efforts dans le cadre des négociations en cours avec l'UE.

22. Parmi les autres acquis du COMESA, on peut citer la mise place d'institutions clés telles que la Banque régionale et la Compagnie de réassurance pour l'avancement du processus d'intégration ; le développement des infrastructures et la suppression des barrières non-tarifaires ; la paix et la sécurité ainsi que le développement du secteur privé. Le COMESA assiste les Etats membres lors des négociations multilatérales (OMC et EPA) et dispose d'un programme sur le genre.

23. Enfin, l'accent a été mis sur la détermination des Etats membres du COMESA à continuer à travailler avec toutes les institutions africaines sœurs, le secrétariat conjoint CUA-BAD-CEA, ainsi qu'avec les CER pour approfondir le processus d'intégration de l'Afrique.

### **c) Communication de la CEEAC**

24. M. Jean Delphin MAVINGA-BATA, représentant le Ministre d'Etat chargé de l'intégration économique de la République du Congo, a présenté un rapport au nom de la CEEAC. Sa communication a porté sur :

#### **1. Les atouts et opportunités disponibles en Afrique Centrale.**

25. Cette région recèle, comparativement aux autres régions du continent, les plus grandes potentialités de développement économique.

#### **2. Les objectifs d'intégration**

26. Les objectifs d'intégration sont mis en œuvre principalement dans le cadre de deux communautés économiques à savoir la CEMAC et la CEEAC, leurs institutions spécialisées et quelques organisations intergouvernementales (OIG) au champ d'action plus spécifique : CICOS, COMIFAC et OHADA notamment.

#### **3. Les résultats obtenus**

27. Parmi les résultats obtenus, on peut citer :

##### **Au niveau de la CEMAC**

28. Plusieurs acquis ont été obtenus dans le domaine du commerce et de la création des institutions communautaires.

##### **Au niveau de la CEEAC**

29. Après une période d'hibernation de quelques années due à l'insuffisance des contributions et aux différents conflits armés dans la sous-région, un programme de relance a été mis en place. On note à ce jour, la création de conditions qui ont permis la consolidation de cette relance afin de la rendre irréversible. Dans ce cadre, un mécanisme de financement a été adopté (CCI). Un programme de

renforcement de capacités est en cours d'exécution. De même, une réflexion est en cours pour mettre en place l'Etat major régional et la brigade régionale en attente dans le cadre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine. Plusieurs projets et programmes ont été adoptés.

#### **4. Les difficultés rencontrées**

30. En dépit de quelques progrès réalisés, le bilan global de l'intégration régionale en Afrique Centrale reste mitigé. En effet, plusieurs facteurs expliquent et justifient les mauvaises performances et les limites du processus d'Intégration en Afrique Centrale ; les uns sont d'origine endogène, les autres d'origine exogène.

##### **Au niveau de la CEMAC**

31. Les difficultés apparues durant la première étape (1999 – 2004) ont conduit les décideurs de la CEMAC à réclamer une profonde réflexion permettant de tirer toutes les leçons des cinq premières années et de proposer les réformes indispensables à la relance et au développement de l'institution.

##### **Au niveau de la CEEAC**

32. L'inadaptation de l'organigramme actuel et des ressources mobilisées pour d'anciennes et de nouvelles missions assignées à la Communauté.

33. De manière générale, plusieurs décisions sont adoptées mais ne sont pas toujours pleinement appliquées.

##### **d) Communication de l'IGAD**

34. M. Danson Mungatana, Vice Ministre des Affaires étrangères du Kenya, a présenté le rapport au nom de l'IGAD. L'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), créée en 1980, initialement pour traiter des questions de sécheresse et de désertification, a vu son mandat s'étendre en 1995 aux domaines de coopération suivants entre les Etats membres : sécurité alimentaire et protection de l'environnement ; prévention, gestion et règlement des conflits ; coopération économique et intégration régionale ; développement des infrastructures physiques. A cet égard, l'IGAD, à l'instar d'autres communautés économiques régionales, a signé le protocole sur les relations entre la Communauté économique africaine et les CER le 25 février 1998. Cela a formalisé la mise en œuvre de la Communauté économique africaine entre l'UA et les CER telle que prévue dans le Traité d'Abuja de 1991.

35. Dans la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires, l'IGAD tente de poursuivre une stratégie qui met l'accent sur la promotion de l'intégration et la coopération régionales afin de parvenir au développement durable, à la paix et à la sécurité dans la région, en reconnaissance du fait que la paix et la sécurité sont des conditions indispensables pour tout développement économique significatif et

toute intégration. Le principe de base est que l'IGAD reste concentrée sur les interventions en matière de politique et la formulation de projets, programmes et processus à caractère transfrontalier et d'intérêt régional.

36. Les Etats membres de l'IGAD s'attaquent aux problèmes communs de développement de manière plus efficace à travers des efforts et des initiatives de développement conjoints. Les objectifs sont consignés dans la stratégie de l'IGAD en cours de mise en œuvre. Cela se fait en valorisant et en complétant les efforts des Etats membres à travers un processus consultatif qui renforce la coopération et l'esprit de partenariat lors des processus d'élaboration des projets/programmes et de leur mise en œuvre. A cet effet, l'IGAD a mis en place des mécanismes, des réseaux, des procédures, des institutions spécialisées et des partenariats efficaces et efficaces pour la mise en œuvre de ses activités régionales. Ces entités comprennent entre autres, le Mécanisme d'alerte précoce et de Réponse aux conflits (CERWAN), le Forum des Affaires de l'IGAD (IBF), le Centre de prévision climatique et d'application pour le suivi, la prévision (ICPAC), le Forum IGAD-ONG/CSO, la Brigade de Forces en attente de l'Afrique de l'Est (EASBRIG) et les Comités ministériels sectoriels.

37. L'IGAD estime que la mise en place d'un mécanisme pour l'harmonisation et la coordination de la planification sectorielle au niveau de l'Union africaine est une nécessité. C'est la meilleure voie à suivre pour la création du Marché commun africain et la suppression des obstacles institutionnels à l'intégration régionale et la coordination. Cela met l'accent sur la nécessité et l'urgence de rationaliser les programmes des Communautés économiques régionales en vue de faciliter l'intégration régionale et le développement économique tant attendus. Cette rationalisation doit prendre en compte les droits souverains de groupes de pays pour former des regroupements régionaux dans leurs propres intérêts politiques et stratégiques.

38. Les besoins de développement de la zone IGAD et son caractère particulier justifient les considérations spécifiques de la région qui ne peuvent être généralisées dans le cadre de configurations économiques ou géographiques. Ces problèmes doivent être traités de façon globale et non isolément dans la zone IGAD, en ayant à l'esprit les caractéristiques singulières de la région. La rationalisation vise à éviter la duplication des programmes et à promouvoir la synergie. Elle doit promouvoir également les échanges d'informations et d'expériences entre les CER, ce qui est synonyme d'un transfert de technologie Sud-Sud. Enfin, le processus de rationalisation doit être progressif et mis en œuvre sur une période bien définie, par exemple, cinq ans, grâce à des repères clairement définis à l'échelle continentale et des mesures politiques. Comme première étape, cela nécessitera le renforcement de la Commission de l'UA elle-même afin de la doter des ressources économiques nécessaires, pour coordonner la programmation conjointe, la coordination et l'harmonisation des CER. Le protocole sur les relations entre l'UA et les CER doit être finalisé et le mécanisme conjoint UA-CEA-BAD-CER réactivé.

39. Lors du 11<sup>e</sup> Sommet de l'IGAD, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris l'engagement de s'assurer que l'IGAD reste une Communauté économique régionale telle que définie par le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif. Le Secrétaire exécutif de l'IGAD a été également instruit de redoubler d'efforts pour renforcer le rôle de l'IGAD en tant que moteur de l'intégration régionale et de la coopération économique.

#### **d) Communication de la CEN-SAD**

40. Son Excellence Monsieur Bruno ZIDOUEMBA, Ambassadeur du Burkina du Faso auprès de l'Ethiopie, Représentant permanent auprès de la Commission de l'Union africaine, a présenté le rapport d'activités, au nom du Président du Conseil Exécutif de la CEN-SAD, son Excellence M. Youssouf Ouédraogo, Ministre des affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso. Il a mis en exergue les principales activités, ainsi que les perspectives en termes de politiques et programmes communautaires. Les autorités de la CEN-SAD ont salué l'organisation de la conférence qui a permis d'identifier les voies et moyens d'accélérer l'intégration économique du continent dans l'esprit et la lettre du Traité d'Abuja du 3 juin 1991 et de la Déclaration de Syrte du 9/9/99.

41. Il a fait observer que les politiques et programmes mis en œuvre, inspirés du Traité en date du 4 février 1998 portant création de la CEN-SAD, ont pour origine matricielle, le Traité d'Abuja du 3 juin 1991.

42. L'Ambassadeur a également fait noter que les Etats membres de la CEN-SAD ont entamé les discussions en vue de libéraliser et fluidifier les échanges des biens et des services ainsi que la libre circulation des personnes, cela sur la base d'études en cours sous la supervision technique de la Banque Africaine de Développement et de la CEA.

43. Il a, dans le même sens, relevé que la CEN-SAD anime des chantiers touchant au développement des infrastructures de communication, avec un intérêt particulier sur les infrastructures à caractère intégrateur, les chaînons manquants et les interconnexions de voisinage.

44. La conférence a été informée d'autres actions menées dans le cadre de la CEN-SAD, actions touchant à la promotion de la paix et de la sécurité, au développement rural, à la lutte contre l'insécurité alimentaire, contre l'avancée du désert, etc...

45. L'intervenant a souligné que dans le cadre de ses politiques et programmes, la CEN-SAD reste ouverte à tous les partenariats, en particulier avec les autres Communautés économiques régionales. Il a enfin appelé, au nom de la CEN-SAD, les Etats membres à veiller à mettre en œuvre les politiques et mesures décidées dans le cadre des CER et la Commission de l'UA à jouer le rôle de coordination et d'harmonisation des activités des CER.

### **e) Communication de la Communauté de l'Afrique de l'Est**

46. La communication de la Communauté de l'Afrique de l'Est a été faite par M. Danson Mungatana, Vice Ministre des Affaires étrangères du Kenya, au nom de M. Andrew Chenge, Ministre chargé de la Coopération Est africaine de Tanzanie et Président du Conseil des Ministres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Dans sa communication, M. Mugatana a souligné que la Communauté de l'Afrique de l'Est est une organisation intergouvernementale composée de trois Etats partenaires à savoir, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, qui a été créée par le Traité instituant la Communauté de l'Afrique de l'Est, signé le 30 novembre 1999.

47. La Vision de la Communauté est de « créer une Afrique de l'Est prospère, compétitive, sécurisée (stable) et politiquement unie ». Il a poursuivi en affirmant que la mission de la Communauté est d' «élargir et d'approfondir l'intégration économique, politique, sociale et culturelle afin d'améliorer la qualité de vie des populations de l'Afrique de l'Est (AE) à travers une compétitivité accrue, une production à valeur ajoutée, le commerce et les investissements ». Les principaux objectifs de la Communauté sont la formulation de politique et programmes visant à élargir et renforcer la coopération entre les Etats partenaires dans les domaines politique, économique, social et culturel, la recherche et la technologie, la défense, la sécurité et les questions liées à la justice dans l'intérêt mutuel.

48. En ce qui concerne les acquis de la Communauté, le plus remarquable est l'achèvement des négociations dans le cadre du protocole relatif à l'Union douanière de l'Afrique de l'Est et le lancement de cette Union. Avec l'opérationnalisation de l'Union douanière, le processus d'intégration dans la région est-africaine a atteint un niveau décisif où il peut fournir des avantages tangibles aux populations de l'Afrique l'Est. La CAE s'est engagée dans des négociations sur le protocole relatif au marché commun de la CAE pour faciliter la circulation des personnes, des biens et des facteurs de production dans la région. La CAE estime que la circulation des personnes, des services et des facteurs de production étant l'un des aspects du marché commun, elle doit, logiquement, venir après l'opérationnalisation de l'Union douanière. Par ailleurs, l'étude sur « l'Union monétaire entre les Etats membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est – Préalables et Directives politiques » a été finalisée. Les Gouverneurs des Banques Centrales font actuellement la situation des questions soulevées en vue de tracer la voie à suivre pour la création de l'Union monétaire en temps opportun.

49. La CAE accorde une grande importance au rôle du secteur privé dans le processus d'intégration régionale. Par conséquent, la CAE a commandité une étude sur la stratégie de développement du secteur privé de la CAE (PSD) qui a été achevée et attend le lancement officiel de sa mise œuvre. Dans un effort d'harmonisation des politiques, dans les secteurs de l'éducation, la science et de la technologie, la CAE a créé le Conseil des Sciences et des Technologies de l'Afrique de l'Est (ESATECO), un organisme qui coordonne et promeut la coopération internationale dans le domaine du développement des sciences et des

technologies. D'autres projets comprennent les infrastructures qui ont atteint des niveaux variés de mise en œuvre, notamment les routes, l'aviation civile, la sécurité maritime, la communication, la météorologie et les chemins de fer. Dans le domaine de l'immigration, le passeport de l'Afrique de l'Est et les laissez-passer inter-états sont utilisés pour faciliter la traversée des frontières en Afrique de l'Est. La CAE met un accent particulier sur la création d'institutions supra-nationales pour soutenir la prise de décisions au niveau de la communauté. A cet effet, l'Assemblée Législative de l'Afrique de l'Est (EALA) et la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est, institutions de la Communauté ont été mises en place et sont opérationnelles pour appuyer la prise de décision au niveau de la Communauté.

50. En 2005, les Chefs d'Etat ont décidé d'accélérer le processus vers la création d'une Fédération politique. Cela vise à accélérer le rythme de l'intégration en Afrique de l'Est, dans un environnement clair, définitif et favorable.

51. En ce qui concerne la rationalisation des CER, la Communauté de l'Afrique de l'Est reconnaît les défis auxquels sont confrontées les Communautés économiques régionales et apprécie les efforts entrepris pour le renforcement des capacités, l'harmonisation des politiques, des stratégies et des activités au sein des CER. La CAE soutient les efforts visant au renforcement des mécanismes d'harmonisation des politiques et stratégies et de la coordination des mécanismes aux niveaux régional et continental, en vue de la réalisation des objectifs du Traité d'Abuja. Cependant, elle estime que le processus doit être entrepris de manière progressive sur la base des acquis déjà obtenus par les CER et d'autres institutions spécialisées du continent.

## **DISCUSSION GENERALE**

52. Après les communications faites par les présidents du Conseil des Ministres des différentes CER ou leurs représentants sur les progrès réalisés dans le cadre de l'intégration économique dans leurs régions respectives, une question a été soulevée sur la définition de la rationalisation selon la vision de la CUA. La CUA a expliqué que la rationalisation signifie traiter les contraintes considérables qui entravent la capacité des CER à générer et canaliser un effort collectif soutenu en vue de l'intégration de l'Afrique. Parmi les contraintes, on peut citer entre autres, la prolifération des CER ayant des mandats et programmes similaires, l'appartenance à plusieurs CER, le chevauchement des CER et l'insuffisance de ressources.

53. La réunion a noté que la multiplicité des CER et le manque de cohérence dans leurs activités constituent un problème qui doit être traité. Elle a, par ailleurs, reconnu que la prolifération des CER et la duplication de programmes qui en résulte ainsi que l'utilisation inefficace des ressources de l'Afrique justifient les efforts actuels en faveur de la rationalisation. La réunion a, en outre, souligné l'importance du processus de rationalisation comme une étape importante visant à

garantir la mise en œuvre du Traité d'Abuja en vue de la création d'une Communauté économique africaine (CEA).

54. La réunion a noté que les réunions consultatives d'Accra et de Lusaka ainsi que la réunion des experts de Ouagadougou, préparatoires à la conférence ministérielle, démontrent avec force que «**l'harmonisation et la coordination**» des politiques et programmes des CER constitue, au stade actuel, l'option privilégiée de rationalisation.

55. La réunion a estimé que les consultations sur la rationalisation des CER, avec la participation de tous les acteurs, notamment, la société civile et le secteur privé, doit se poursuivre. Les consultations et les résultats des analyses coûts-bénéfices sont des moyens nécessaires à une prise de décision avisée sur la rationalisation des CER. La réunion a noté que les discussions sur la question ne devraient pas se limiter aux aspects négatifs de la prolifération des CER et a relevé qu'il convient de reconnaître les acquis significatifs réalisés par certaines de ces organisations. La paix et la sécurité, et la protection de l'environnement ont été citées comme exemples remarquables. En outre, la réunion a reconnu la contribution des organisations spécialisées au processus d'intégration en Afrique et a demandé qu'elles ne soient pas négligées dans les discussions sur la rationalisation des CER.

#### **Point V de l'ordre du jour : EXAMEN DU RAPPORT DES EXPERTS**

56. Le Rapporteur de la réunion des experts a présenté le rapport de ces derniers à la Conférence et a, en particulier, attiré l'attention des Ministres sur les recommandations du rapport. Les Ministres ont pris note du rapport et ont formulé les recommandations suivantes :

##### **Aux Etats membres**

- a) accélérer le processus de rationalisation en tenant compte de la diversité des CER et du niveau de développement ainsi que des intérêts des Etats membres ;
- b) renforcer les capacités des CER et institutions nationales existantes afin de les rendre plus efficaces et s'assurer qu'elles mettent en œuvre des programmes communautaires ;
- c) exhorter les Etats membres à honorer, entre autres, leurs obligations financières vis-à-vis des CER pour leur permettre de mener à bien leur mandat, notamment en ce qui concerne le processus d'intégration.

## **A la Commission de l'Union africaine**

- d) maintenir la configuration des huit CER, harmoniser leurs politiques et programmes dans le cadre du Traité d'Abuja ;
- e) adopter un moratoire pour mettre fin à la reconnaissance de nouvelles CER.
- f) l'agenda de l'intégration ne devrait pas se limiter à la rationalisation ; il devrait être considéré de façon holistique et englober toutes les autres questions connexes, telles que la paix, la sécurité et le NEPAD. Dans le cadre de la rationalisation des CER, le rôle, joué par les CER conformément au protocole instituant le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et en particulier la mise place d'une force en état d'attente sur la base des cinq brigades, devrait contribuer au processus ;
- g) élaborer une définition claire, des critères et des plans d'action pour les différents scénarii de rationalisation qui aideraient les Etats membres à prendre des décisions appropriées sur la voie à suivre à cet effet ;
- h) organiser des réunions consultatives continentales avec la participation des parties prenantes telles que la société civile, le secteur privé, les parlementaires, les autorités douanières et fiscales afin qu'elles apportent leur contribution au débat sur le processus de rationalisation;
- i) convoquer une conférence ministérielle en 2007 pour examiner les conclusions de ces concertations ;
- j) institutionnaliser la réunion des ministres en charge de l'intégration et les faire tenir annuellement ;
- k) renforcer le Secrétariat conjoint CUA-BAD-CEA et dynamiser la coordination entre ledit secrétariat et les CER afin d'assister les CER dans l'harmonisation et la coordination des politiques et programmes d'intégration du continent ;
- l) finaliser le nouveau Protocole sur les relations entre l'UA et les CER, pour signature dans les meilleurs délais ;
- m) réviser le Traité d'Abuja afin de réaménager le calendrier de sa mise en œuvre en tenant compte des dispositions de la Déclaration de Syrte du 09-09-99 ;
- n) accélérer la création des institutions financières de l'UA prévues par l'Acte constitutif et la Déclaration de Syrte du 09-09-99, en tant que moyen d'accélération de l'intégration ;

### **Aux Communautés économiques régionales**

- o) en vue de renforcer l'intégration, il convient d'encourager les CER à promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services ;
- p) inscrire la question de la rationalisation à l'ordre du jour des réunions statutaires des CER et initier des concertations élargies avec des acteurs tels que la société civile, le secteur privé et les parlementaires.

### **A la CUA et aux CER**

- q) harmoniser et coordonner les politiques et programmes des CER comme stratégies importantes de rationalisation ;
- r) mettre en place des mécanismes pour faciliter le processus d'harmonisation et de coordination au sein et entre les CER ;
- s) effectuer un audit institutionnel des CER en vue d'évaluer les défis et les obstacles à l'efficacité de la mise en œuvre du Traité d'Abuja. Pour ce faire, la CUA devrait établir, en consultation avec les CER et en collaboration avec la CEA, un calendrier clair avec des repères pour la mise en œuvre du Traité, en tenant compte de la Déclaration de Syrte du 09-09-99.

### **Points VI et VII de l'ordre du jour : EXAMEN DES PROJETS DE RAPPORT ET DE DECLARATION .**

57. La Conférence a examiné son rapport et l'a adopté après amendement. Elle a également examiné et adopté une déclaration ci-après annexée.

### **Point VIII de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES**

58. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

### **Point IX de l'Ordre du jour : Date et lieu de la prochaine Conférence**

59. En examinant ce point, les Ministres ont recommandé l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres africains de l'intégration. Le Rwanda a offert d'en abriter la deuxième, en 2007. Cette offre a été favorablement accueillie par la Conférence.

### **Point X de l'Ordre du jour : Cérémonie de clôture**

60. Le Commissaire aux Affaires économiques de l'UA a exprimé sa gratitude aux Etats membres qui ont honoré l'invitation que leur a adressée l'UA à prendre

part à la première Conférence des Ministres africains de l'Intégration. Il s'est félicité des recommandations courageuses faites par la Conférence sur cette question combien sensible de la rationalisation des CER et assuré la Conférence de l'engagement de la Commission de l'UA à mettre en œuvre celles relevant de sa compétence. Il a, pour terminer, remercié le Gouvernement et le peuple burkinabè de leur contribution au succès de la Conférence.

61. Le président de la Conférence a également, à son tour, exprimé sa gratitude aux honorables Ministres ainsi qu'aux autres participants à la Conférence pour leurs discussions franches et constructives qui ont abouti aux importantes recommandations à porter à l'attention de la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA prévue à Banjul, en Gambie, en juillet 2006.

62. Il a félicité la Commission de l'UA ainsi que ses partenaires pour les efforts déployés en vue de la préparation et du service de la Conférence et a invité les CER à contribuer valablement au processus de rationalisation.

### ***MOTION DE REMERCIEMENTS***

63. Son Excellence, Madame Antoinette Batumubwira, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale du Burundi, a, au nom de ses collègues et des autres participants, présenté une motion de remerciements. Elle a, ce faisant, exprimé au Gouvernement et au peuple burkinabè la gratitude de la Conférence pour la chaleureuse et fraternelle hospitalité accordée aux délégations ainsi que pour les excellentes facilités mises à leur disposition et qui ont grandement contribué au succès de la Conférence. Elle a ensuite remercié le Président de la Conférence de la manière efficace dont il a dirigé la réunion. Elle a enfin formé le vœu de voir les graines semées par cette première Conférence des Ministres africains de l'Intégration pousser et porter très bientôt des fruits.